



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	4
Absents excusés	:	2
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf Décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le treize Décembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Marie-Christine ALTIMIRA à M. Philippe BOUCHONNEAU

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absents excusés :

M.M. Anaïs CADIS, Mickael ECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Point 03 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.114.

**Objet : CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE PETITES VILLES DE
DEMAIN DU 7 NOVEMBRE 2024.**



Point 03 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.114.

**Objet : CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE PETITES VILLES DE
DEMAIN DU 7 NOVEMBRE 2024.**

La réunion de la Conférence de l'Entente Intercommunale n'ayant pu se tenir, les élus des deux communes ont acté la validation dématérialisée des éléments et documents prévus. Ces éléments ont été transmis aux membres de l'Entente.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une Entente Intercommunale en vue de l'animation et du suivi du programme « Petites Villes de Demain » a été créée le 15 avril 2022.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2022.14. Portant création de l'entente intercommunale en vue de l'animation et du suivi du programme « Petites Villes de demain »,
VU la délibération n° 2021.143 portant création d'un emploi non permanent de chef de projets « Petites Villes de demain »,

Considérant que conformément à la convention, la première réunion de l'Entente Intercommunale doit statuer sur :

- La présentation du rapport annuel d'activités,
- La quotité du temps de travail de la Cheffe de projets PVD pour les années 2024 et 2025.

1 : Présentation du rapport annuel :

Le rapport est présenté par Mme Claire AVRAND, Cheffe de projets PVD, mutualisé sur les deux communes.

Le support de présentation est joint à la présente délibération.

2 : Quotité du temps de travail

La répartition du temps de travail de la Cheffe de projets se décline comme indiqué ci-dessous :

- Année 1 (2022) :
 - 75% sur Morcenx-La-Nouvelle / 25% sur Labouheyre.
- Année 2 (2023) :
 - 75% sur Morcenx-La-Nouvelle / 25% sur Labouheyre du 1^{er} janvier au 31 août 2023,
 - 50% sur Morcenx-La-Nouvelle / 50% sur Labouheyre du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023

Sur proposition et à l'unanimité, la quotité de temps de travail de la Cheffe de projets PVD pour les années 2024 et 2025 retenue est la suivante :

- Année 3 (2024) : 50% sur Morcenx-La-Nouvelle / 50% sur Labouheyre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,
- Année 4 (2025) : 50% sur Morcenx-La-Nouvelle / 50% sur Labouheyre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Si, pour 2025, une évolution de cette quotité de temps de travail devait se faire, celle-ci devra être validée au plus tard fin mars 2025.



Ceci afin d'être en mesure de déposer les dossiers de demande de subvention 2025 auprès des différents co-financeurs au premier trimestre 2025. Les temporalités de ces derniers (ETAT (ANCT et ANAH) et Conseil Régional n'étant pas les mêmes)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.PREND ACTE du présent rapport annuel

.DECIDE de retenir la quotité de temps de travail de la Cheffe de projets PVD suivante :

- Année 3 (2024) : 50% sur Morcenx-La-Nouvelle / 50% sur Labouheyre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,
- Année 4 (2025) : 50% sur Morcenx-La-Nouvelle / 50% sur Labouheyre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

.AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 19/12/2024

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta – Dossier CA

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 040-200084713-20241219-2024_114-DE





Labouheyre

La qualité de la ville,
l'esprit village



**Petites villes
de demain**

Morcenx-la-Nouvelle



Relevé de la réunion de l'Entente Intercommunale initialement prévue le 7 novembre 2024

Conformément à l'entente intercommunale créée le 15 avril 2022 en vue de l'animation et du suivi du programme « Petites Villes de Demain », il était prévu de réunir la conférence de l'Entente le :

- Jeudi 7 novembre 2024 à 14h30 à la mairie de Morcenx-la-Nouvelle.

Ordre du jour :

- Présentation du rapport d'activités annuel par la cheffe de projets,
- Validation de la quotité du temps de travail pour l'année 2024,
- Validation de la quotité du temps de travail pour l'année 2025,
- Questions diverses.

Cette réunion n'ayant pu se tenir à la date prévue, les élus ont décidé, d'un accord commun, de valider de manière dématérialisée :

- Le rapport d'activités 2024,
- Les quotités de temps de travail 2024 et 2025.

1 : Présentation du rapport annuel :

Le rapport synthétique, réalisé par Mme Claire Avrand, Cheffe de projets PVD, mutualisée sur les deux communes.

Le support de présentation est joint.

2 : Quotité du temps de travail

Sur proposition et à l'unanimité, la quotité de temps de travail de la Cheffe de projets PVD pour les années 2024 et 2025 retenue est la suivante :

- 50% sur Morcenx-La-Nouvelle / 50% sur Labouheyre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,
- 50% sur Morcenx-La-Nouvelle / 50% sur Labouheyre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

Si, pour 2025, une évolution de cette quotité de temps de travail devait se faire, celle-ci devra être validée au plus tard fin mars 2025.

Ceci afin d'être en mesure de déposer les dossiers de demande de subvention 2025 auprès des différents co-financeurs au premier trimestre 2025. Les temporalités de ces derniers (ETAT (ANCT et ANAH) et Conseil Régional n'étant pas les mêmes)

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 040-200084713-20241219-2024_114-DE



REUNION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU 7 NOVEMBRE 2024



ETAT D'AVANCEMENT 2024

▶ La commune de Marcenx-la Nouvelle

▶ La commune de Labouheyre

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 040-200084713-20241219-2024_114-DE



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 040-200084713-20241219-2024_114-DE



COMMUNE DE MORCENX- LA-NOUVELLE



Les actions prioritaires: **VOLET HABITAT**

Dans le cadre de l'élaboration du plan de référence en 2021, étayée et précisée par une étude pré-opérationnelle OPAH-RU en 2023, la commune de Morcenx-la-Nouvelle, accompagnée par la Communauté de communes du Pays Morcenais, a défini un programme d'action sur le **volet habitat et une stratégie de reconquête du centre-ville** par la mise en place d'actions et de dispositifs suivants:

- Lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil en mettant en place **un permis de louer** sur le centre-ville de la commune,
- Engager une **opération de ravalement des façades** sur les secteurs clefs du centre-ville par un dispositif incitatif,
- Soutenir l'amélioration du parc de logements privés sur la commune via une **Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat**,
- Etudier la requalification urbaine de deux îlots emblématiques du centre-ville autour de la place Aristide Briand (**volet renouvellement Urbain-RU**)

Philosophie de l'OPAH-RU de Morcenx-la-Nouvelle:

► La mise en place d'une OPAH-RU représente l'opportunité de déployer une intervention sur l'habitat à plusieurs niveaux : de l'incitatif vers le coercitif.

► Les objectifs généraux:

- Des objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'OPAH-RU : **15 propriétaires bailleurs et 15 propriétaires occupants sur la durée de la convention, soit 5 ans,**
- Participation financière importante de la collectivité aux travaux, notamment pour les propriétaires bailleurs (**Intervention à hauteur de la subvention ANAH, à la date de la signature de la convention**).
- De **2 îlots** de renouvellement urbain ciblés,
- De la mise en oeuvre d'un **Plan façades**,
- De l'instauration du **Permis de louer** sous le régime de l'autorisation préalable sur le périmètre de la future OPAH-RU.

CALENDRIER OPAH-RU / PLAN FACADES/PERMIS DE LOUER

- **Quelques dates :**
- **Permis de louer:**
 - Délibération de la commune relative à la **sollicitation pour la mise en œuvre du permis de louer** le : 14 mars 2024,
 - Délibération de la Communauté de commune relative à **l'instauration du permis de louer** le : 3 avril 2024,
- **OPAH-RU :**
 - **Consultation pour le suivi animation** lancée le 9 avril 2024 / retour offres le 10 juin 2024.



CALENDRIER : signature et mise en œuvre de l'opération

- ▶ Délibération de la communauté de communes du Pays Morcenais le 4 juillet 2024 sur:
 - ▶ Choix du prestataire retenu,
 - ▶ Convention OPAH-RU.
- ▶ Délibérations de la commune le 18 juillet 2024 sur la convention OPAH-RU.
- ▶ Signature de la convention le 26 septembre à 16h en présence Mme la Sous-Préfète.
- ▶ Démarrage de l'OPAH-RU le 1^{er} octobre

En complément

Urbanisme opérationnel :

- Afin de ne pas compromettre ou rendre plus onéreuses les actions inscrites dans le projet de revitalisation du centre-bourg, (espaces publics, amélioration du parc de logements privés et action de renouvellement urbain sur deux îlots stratégiques..), **l'instauration d'un sursis à statuer a été décidée, par délibération de la commune le 11 avril 2024, sur le périmètre de l'ORT,**
- Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays Morcenais a, par délibération du 22 mai 2024, acté son **adhésion à l'EPFL**, pour une mise en œuvre opérationnelle envisagée début 2025,
- La Communauté de Communes du Pays Morcenais va par ailleurs s'engager dans une réflexion (étude pré-opérationnelle) relative à l'habitat à l'échelle de son territoire

Les actions prioritaires : volet mobilité, espaces publics et aménagement

- ▶ les études programmiques:
- ▶ Etude de mobilité (plan de stationnement et plan de circulation),
- ▶ Etude programmation d'un PEM (Pôle d'échanges multimodaux),
- ▶ AMO accompagnant la collectivité dans l'élaboration du périmètre, contenu et bilan d'opération de la future concession d'aménagement.

Etat d'avancement des études :

- ▶ **Etude de mobilité (plan de stationnement et plan de circulation)**: un plan d'actions est validé en COFIL du 18 juillet 2024. Une mission complémentaire (chiffrage) est en cours afin d'être intégrée au programme de la future concession. Rendu attendu début novembre,
- ▶ **Etude programmation d'un PEM (Pôle d'échanges multimodaux)**: présentation de scénarios en décembre 2023. Retours SNCF requis pour finaliser l'étude de programmation. Complément d'étude en cours pour un rendu au plus tard fin 2024, afin d'être intégrée au programme de la future concession,
- ▶ **AMO en cours** : accompagnant la collectivité dans l'élaboration du périmètre, contenu et bilan d'opération de la future concession d'aménagement.

CALENDRIER fin 2024 / 2025

- **Fin 2024** : Finalisation des missions complémentaires aux études PEM et mobilité:
- **Fin 2024 / début 2025 : concession d'aménagement**
 - Elaboration du programme / validation du bilan prévisionnel concession d'aménagement / définition des modalités de lancement de la concession + désignation d'une concession d'aménagement : **février/mars 2025**,
 - Lancement de la consultation candidatures + offres
 - Analyse des candidatures et offres,
 - Possibilité de négociation / audition,
 - Choix offre,
 - Délibération,
 - Notification : septembre 2025



COMMUNE DE LABOUHEYRE

► Pour mémoire : quelques dates

- Convention d'adhésion signée le 18 octobre 2021,
- Elaboration du plan de référence : Démarrage en juin 2022

Validation du plan de référence en Conseil Municipal le **9 mai 2023**,

- Elaboration de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) avec priorisation des actions.

► Signature de la convention cadre Petites Villes de Demain/ ORT le:

► - 25 mars 2024

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 040-200084713-20241219-2024_114-DE



PROJET DE REVITALISATION DE LA COMMUNE DE LABOUHEYRE

UNE STRATEGIE GLOBALE DE REDYNAMISATION ET D'AMENAGEMENT :

Sur la base d'un diagnostic comprenant des ateliers participatifs, une réunion publique, la stratégie de redynamisation et d'aménagement à l'échelle du centre-ville repose sur les principes d'aménagements déclinés par thème en poursuivant les objectifs ci-dessous:

- paysage et espaces publics,
- mobilité,
- habitat,
- commerces.

Paysage et espaces publics:

- ▶ Valoriser la trame verte et bleue des ruisseaux qui fragmentent les espaces urbanisés,
- ▶ Protéger les « parcs arborés de propriétés » notamment route de Commensacq,
- ▶ Favoriser la diversité des usages et des ambiances en recomposant les espaces publics centraux,
- ▶ Qualifier les axes des entrées de ville,
- ▶ Poursuivre la gestion du patrimoine végétal des espaces publics centraux,

Mobilité :

CARTE DE LA HIÉRARCHIE DES VOIES ET DU PLAN DE CIRCULATION

- ▶ Améliorer la lisibilité et la qualité des entrées de ville et du plan de circulation afin de favoriser les accès au centre-ville,
- ▶ Compléter le maillage des voies vertes afin de développer les liens entre le cœur de bourg et les pôles d'intérêt, les équipements et les quartiers d'habitat (sud notamment),
- ▶ Mettre en place un nouveau plan de circulation permettant l'intégration des voies vertes (étude en 2024),
- ▶ Poursuivre l'aménagement des rues du centre-ville en cohérence avec les aménagements d'espaces publics centraux déjà réalisés (confort piétons et accès PMR).



Habitat:

- ▶ Bâtir une stratégie vis-à-vis de l'attractivité résidentielle de la commune, de la demande sociale, et du développement de nouvelles formes d'accès sociale,
- ▶ Accompagner la mise en place des outils d'amélioration de l'habitat ancien (lutte contre l'habitat indigne, rénovation énergétique, adaptation au grand âge),
- ▶ Améliorer la qualité du parc de logements locatifs privés et reconquérir les logements vacants afin de développer une offre locative de qualité et adaptée aux besoins de la population du centre-ville,
- ▶ Accompagner des opérations de renouvellement urbain sur des friches urbaines et sur des îlots stratégiques (OAP) permettant de répondre aux besoins en matière de construction neuve,
- ▶ Organiser un développement urbain renforçant la mixité fonctionnelle (mobilisation de la façade de la friche SNCF)

Commerces:

- ▶ Accentuer les relations commerciales entre la zone « Leclerc » de l'échangeur A63 et le cœur de ville,
- ▶ Développer une signalétique commerciale adaptée aux entrées de ville et le jalonnement des activités du centre-ville (depuis l'échangeur A63/zone Leclerc, zone Intermarché et pôle gare en développement),
- ▶ Conforter le marché dominical, affirmer les foires saisonnières, notamment par une réorganisation et amélioration de la communication,
- ▶ Valoriser les gisements touristiques de la Commune (lac de Peyre, MPL...)
- ▶ Conforter l'offre en circuit court de qualité et développer les activités manquantes et/ou qualitatives.



➤ **LES ACTIONS PRIORITAIRES: PHASE 1 COURT TERME / MISE EN ŒUVRE**

➤ **Habitat : Etude pré-opérationnelle :**

- Maîtrise d'ouvrage : CCCHL,

Échéance :

- Lancement du marché fin 2024
- Etude en 2025

➤ **Mobilité: Etude mobilité (plan de circulation, mobilités douces et plan de stationnement) : temporalité**

- Attribution du marché le 21 mai 2024,
- COPIL de restitution d'un plan d'actions le **11 septembre 2024**.
- Réunion de restitution du questionnaire et pistes d'actions liées aux accès aux établissements scolaires prévue le **2 décembre 2024**
- Réunion publique à programmer en suivant.

En cours, réflexion et (ou) projets:

- ▶ Travail de priorisation à faire : actions expérimentales à valider.
- ▶ Suivi des potentialités de projets sur la friche Leclerc,
- ▶ Modalités de travail avec les commerçants, entreprises industrielles en cours de discussion / validation,
- ▶ Travail sur la base de l'étude CEREMA : travail en cours avec les services techniques sur l'actualisation des panneaux de signalisation (SIL) en liaison également avec les pistes de travail et orientations issues de l'étude de mobilité,
- ▶ État des lieux et propositions à faire pour validation,
- ▶ Travail sur les entrées de ville : actualiser la signalétique.



- Un travail spécifique sur le marketing territorial a été demandé : information sur les méthodes et outils spécifiques en cours (septembre/décembre 2024)

- **Projets Habitat :**

- Transformation des étages de la médiathèque et du pôle animation en logements : travail avec XL Habitat en cours. Objectif de création de petits logements (T2 et T3) en centre bourg.